

VD_FINDINFO HC / 2009 / 112 vom 11. März 2009

VD Tribunal cantonal, 2009-03-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_HC___2009___112

FR: VD_FINDINFO HC / 2009 / 112 du 11 mars 2009

IT: VD_FINDINFO HC / 2009 / 112 del 11 marzo 2009

Regeste

ORDONNANCE DE CONDAMNATION | 411 let. g CPP, 411 let. h CPP, 411 let. i CPP, 425 al. 2 let. c CPP, 80a LContr

Erwägungen

E. 7

février 2007 ; arrêt du 16 octobre 2007 , 6B_272/2007, ad Tribunal de police de l'arrondissement de Lausanne du 25 mai 2007). 4.a) En l'espèce, les moyens de nullité fondés sur l'art. 411 let. h et i CPP sont irrecevables. Partant, le recours ne peut qu'être écarté dans cette mesure. b) Pour le surplus, le recourant se prévaut également de l'art. 411 let. g CPP. Ce moyen est certes en principe recevable contre un jugement sur appel rendu en application des art. 74 ss LContr (JT 2001 III 95) . Cependant, le recourant n'indique pas quelle règle essentielle de la procédure aurait été violée. Faute de motivation, le recours en nullité ne satisfait, dans cette mesure, pas aux exigences de l'art. 425 al. 2 let. c CPP. Ce moyen doit dès lors également être écarté. 5. Pour ce qui est du recours en réforme, le recourant se prévaut derechef de la présomption d'innocence, mais cette fois en tant que règle sur le fardeau de la preuve. Cependant, le principe in dubio pro reo est, à tous égards, considéré comme un moyen de nullité et non plus de réforme (JT 2007 III 82 s.; Cass., A., 11 juillet 2006, n° 256; P., 4 janvier 2006, n° 75; R., 13 janvier 2005, n° 18; S., 29 décembre 2004, n° 440). Il a été vu, sous l'angle de la nullité, que les faits déterminants et leur qualification juridique ne peuvent être remis en cause par la cour de céans, s'agissant, comme en l'espèce, d'infractions relevant exclusivement du droit fédéral soumises à la procédure des art. 74 ss LContr. Le recours en réforme doit donc être écarté à l'instar du recours en nullité. 6. En conclusion, le recours doit être écarté en application de l'art. 431 al. 2 CPP. Le jugement est maintenu .

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.